
N° 1997-1957 - déplacements et voirie - Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain située 63, chemin du Putet et appartenant à M. Martin - Département de l'action foncière - Subdivision Rhône-sud -

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du chemin du Putet à Saint Genis Laval, d'une parcelle de terrain de 93 mètres carrés dépendant de la propriété située au numéro 63 de cette voie et appartenant à monsieur Martin.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite acquisition aurait lieu à titre gratuit étant entendu que la communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à divers travaux rendus indispensables par le recouplement de ladite propriété, notamment la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement ;

B - Propose d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense relative à ces travaux, d'un montant de 560 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,